



Laval, le 18 mai 2016

Aux membres du conseil d'établissement 2015-2016

Objet : Projet de résolution
Règle de transférabilité 2016-2017

ATTENDU que le conseil d'établissement et la direction de l'École Polymécanique de Laval doivent respecter les règles de transférabilité de la Commission scolaire de Laval;

ATTENDU qu'il est nécessaire de permettre à la direction de gérer le budget d'une façon efficace;

ATTENDU que le budget de l'École Polymécanique de Laval maintient l'équilibre budgétaire;

Il est proposé par :

ET RÉSOLU

QUE la règle de transférabilité suivante soit adoptée :

Permettre à la direction de faire des transferts budgétaires entre les postes apparaissant au budget 2016-2017 et d'en rendre compte à tous les trois mois au conseil d'établissement.

Président(e) de l'assemblée

Michel Toutant, directeur

